

**Directive**  
**Directives pour le jeûne préopératoire et postopératoire**  
**durant le travail et l'accouchement.**

Remarque générale : le travail et l'accouchement sont par définition relativement imprévisibles. Il peut survenir des circonstances et des situations spécifiques qui font en sorte que l'équipe médicale peut avoir à déroger à cette directive. Une bonne motivation pour la dérogation à cette directive est alors consignée dans le dossier des patients.

L'utilisation de boissons isotoniques pour sportifs doit être adaptée en cas de diabète ou de diabète de grossesse, pour lesquels il faut surtout veiller à une absorption plus ou moins constante.

**Césarienne**

Cette directive vaut tant pour la césarienne prévue sous anesthésie générale ou locorégionale. Tous les médicaments recommandés dans la présente directive ne doivent naturellement pas être administrés si le patient y est allergique. Le fait de mâcher de la gomme n'est pas déconseillé et il n'y a aucune contre-indication pour l'anesthésie.

Le tabagisme réduit l'oxygène dans le sang et empêche la respiration normale pendant la période suivant l'intervention chirurgicale. Pour éviter les problèmes prévisibles, arrêtez de fumer pendant la grossesse.

*1. Césarienne planifiée.*

En cas de césarienne planifiée, les directives de la European Society of Anaesthesiology (Eur. J Anaesthesiol 2011) sont suivies. La patiente ne peut absorber aucun aliment pendant les 8 heures (repas riche en matière grasse) à 6 heures (repas léger) précédant une intervention planifiée. Elle peut toutefois encore boire des liquides clairs (voir définition plus loin dans le document) jusqu'à 2 heures avant l'intervention.

En cas de césarienne planifiée, on lui administre également un produit prophylactique qui diminue le risque d'inhalation. Le soir précédent l'intervention, un récepteur H2 antagoniste est administré per os. Trente minutes avant l'intervention, 10 mg de métoprolol IV sont administrés à la patiente. Elle boira aussi 30 mL de citrate de sodium 0.3 M et recevra un antagoniste des récepteurs H2 PO (IV si cela n'a pas été administré la veille)

*2. Césarienne non planifiée.*

La patiente ne peut absorber aucun aliment pendant les 6 heures précédant une intervention planifiée. Elle peut toutefois encore boire des liquides clairs (voir définition plus loin dans le document) jusqu'à 2 heures avant l'intervention.

Dans le cas d'une césarienne non planifiée, on lui administre également un produit prophylactique qui diminue le risque d'inhalation. Un récepteur H2 antagoniste est administré aussi rapidement que possible dès que la césarienne est décidée. Trente minutes avant l'intervention, 10 mg de métoprolol IV sont administrés à la patiente. Elle boira aussi 30 mL de citrate de sodium 0.3 M.

Dans une situation d'urgence, on administrera un antagoniste des récepteurs H2 en combinaison avec l'administration de 30 mL de citrate de sodium 0,3 M, per os.

### 3. Soins post-opératoires après une césarienne.

La patiente peut mâcher de la gomme aussi vite que possible et absorber de l'eau/des liquides clairs. Si cela ne pose pas de problème, elle peut prendre un repas léger (pain grillé, bouillon, glaces à l'eau). Si tout se déroule sans problème, une alimentation entérale normale est autorisée. La nutrition entérale (aliments et boissons) peut influencer positivement la réussite de l'allaitement maternel et est donc recommandée.

#### Accouchement vaginal

« Induction "est le déclenchement artificiel du processus de naissance à l'aide de médicaments et / ou la rupture artificielle des membranes.

La maturation du col de l'utérus, "pré-induction", et directement induire le travail ("induction" dans un sens strictement technique) sont intentionnelles et épidémiologique sous la rubrique induction.

*"L'induction du travail est l'initiation intentionnelle de maturation cervicale et les contractions utérines qui suppose l'accomplissement de l'accouchement avant le début du travail spontané."*

(Solomon et D'Alton1997)

Au cours de la pré-induction, une femme devrait prendre un repas léger et ingérer des boissons claires.

Pendant la grossesse, la maturité du col de l'utérus est évaluée par un examen vaginal en utilisant le score de Bishop.

Dilatation (cm) 0 1-2, 3-4, 5-6, longueur Cervix (%) 0 à 100%

Descente (t.o.v Hodge III) - 2 - 1, 0 ou +1, ramollissement du col de l'utérus pas assez mou

position du col de l'utérus; postérieur, antérieur ou médian.

En donnant un score pour chaque élément (0 1 2 3) selon ce score, un col est favorable s'il est  $\geq 6$  points.

**Bishop's Score Calculator**

Dilatation: 0cm, 1-2cm, 3-4cm, >5cm  
Effacement: 0-30%, 40-50%, 60-70%, 80-100%  
Station: -3, -2, -1, 0, +1, +2  
Position: Posterior, Mid, Anterior  
Consistency: Firm, Medium, Soft  
Prior SVD: 0, 1, 2, 3, 4  
Modifiers: PostDates, Preeclampsia, PROM

**The Bishop's Score is 9.**  
**This score is considered to be VERY FAVORABLE for induction.**  
**The expected Cesarean rate is 0.9%.**

Si la patiente fait l'objet d'une induction élective de son travail (pré induction) et que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que le travail actif ne soit pas imminent, la patiente peut prendre un repas léger.

Pendant le travail, la consommation de liquides clairs est possible. Il est même recommandé à la patiente d'absorber des boissons isotoniques pour sportifs. S'alimenter pendant le travail actif n'est

pas autorisé. La patiente peut mâcher de la gomme, mais elle doit être informée que cela peut accentuer le sentiment de faim.

Il est toujours possible qu'une césarienne non planifiée doive être réalisée. Si la patiente court un risque significativement accru de devoir subir une césarienne non planifiée, il est recommandé qu'elle ne consomme pas d'aliments au minimum 6 heures avant le commencement de l'induction. La consommation de boissons isotoniques pour sportifs est toutefois autorisée pendant le travail.

#### **Définition de liquides clairs**

Les liquides suivants sont considérés comme "clairs" :

- Les boissons sportives isotoniques sont préférés
- L'eau
- Café et thé (sans lait).
- Jus de fruits sans pulpe.
- Les boissons gazeuses.

Les boissons suivantes ne sont PAS des liquides clairs :

- Jus de fruit avec pulpe.
- Café et thé avec lait.

#### **Définition du repas léger**

Aliments rapidement assimilables, pauvres en graisses.

#### **Définition du travail actif**

Le travail actif est décrit qui donne lieu à des contractions utérines douloureuses aboutissant à la dilatation et à l'effacement du col de l'utérus, où déjà **6–7cm** d'ouverture sont atteints ( poche des eaux intacte ou non).

#### **Patientes présentant un risque accru de césarienne en cours de travail, cette liste n'est pas limitative**

- Cicatrice de césarienne préexistante.
- Grossesse gémellaire.
- Accouchement du siège.
- Travail prématuré.
- Facteurs de risques obstétricaux
- BMI  $\geq$  35

<b>Intervention</b>	<b>Repas léger</b>	<b>Liquides clairs</b>	<b>Gomme à mâcher</b>	<b>produit prophylactique de risque d'inhalation</b>
Césarienne planifiée	6 heures	2 heures	OK	Toujours (Peut être éventuellement répété si la césarienne est $\geq$ 8h.)
Césarienne non planifiée	6 heures	2 heures	OK	Toujours
Accouchement vaginal	2 heures	Illimité	OK (mais sentiment de faim accru)	NON
Accouchement vaginal à haut risque	6 heures	Illimité	OK (mais sentiment de faim accru)	Toujours (à partir de la décision de la césarienne)
Césarienne urgente	Citrate de Na 0,3M per os + antagoniste des récepteurs H2 en IV			